



UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

SYNDICAT DE GESTION DU BASSIN VERSANT AMONT
DE LA SERRE ET DU VILPION

Programme pluriannuel de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Serre amont

TRANCHE 4

Compte-rendu de la réunion de chantier 31 Mai 2017

Lieu :	Pont de la Serre, commune de Chaourse, à 10h00
---------------	--

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat de gestion du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques <i>(mise à disposition du Syndicat)</i>	ATENA Paysages

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	✓		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats	✓		
DUPONCHEL Romain	ATENA PAYSAGE			✓
CHARPENTIER Michel	Commune de Chaourse	✓		
TRIQUENEAUX José	Commune de Montcornet	✓		
MAS Corinne	Commune de Bosmont-sur-Serre			✓
GOSSE Camille	CPIE des Pays de l'Aisne			✓
WATTERLOT Aymeric	Conservatoire Botanique National de Bailleul			✓
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne			✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne			✓

Cette réunion concerne l'avancement des travaux de lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Serre amont, qui, après appel d'offres, ont été confiés à l'entreprise ATENA Paysages (02).

- DETAIL DES TRAVAUX

- La quatrième et dernière tranche de ce programme de lutte contre la Berce du Caucase en vallée de la Serre a débuté le 17 Mai à hauteur de Montcornet (commune où les foyers les plus amont ont été répertoriés).
- Les ouvriers se situent actuellement à hauteur de la commune de Saint-Pierremont.

- PROTOCOLE

- Le protocole consiste à prospecter, à pied, la totalité des berges de la commune de Montcornet jusqu'à celle de Marle (limite aval du syndicat). Une section manuelle de la totalité des pieds de berce est alors réalisée dans la limite immédiate de la rivière (de 0 à 3 m à partir du pied de berge).
- Une coupe franche est effectuée 10 cm sous le collet de la plante afin d'assurer la mort de l'individu et éviter toute repousse. La plante coupée est laissée sur place (dégradation naturelle).
- Deux passages sont prévus dans le cadre de cette tranche. Un premier passage (en cours) et un second passage, environ 4 semaines après le premier, qui permettra de traiter les individus oubliés ou repousses.
- Une descente en canoë est prévue, en toute fin de chantier, pour vérifier que l'ensemble des berces, comprise dans le périmètre d'intervention du syndicat, a été traité.



JEUNE PIED EN BORDURE DE SERRE



PIED DE BERCE SECTIONNE SOUS LE COLLET

- REMARQUES, OBSERVATIONS

- La partie amont, de Montcornet jusqu'à Tavaux et Pontséricourt, est finalisée sur les deux berges.
- La rive gauche est terminée de Tavaux à Saint-Pierremont. La rive droite est en cours de traitement.
- Une descente en bateau (type canoë) sera effectuée en complément du second passage. L'utilisation d'un bateau facilite l'accès aux zones très abruptes et permet de traiter les sujets non-visibles depuis la berge du fait de la densité du feuillage et de la végétation

- REUNIONS DE CHANTIER

- Le suivi de ces travaux fera l'objet de réunions de chantier tous les 15 jours. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. Romain DUPONCHEL – entreprise ATENA PAYSAGE 03.23.24.15.00
 - M. Guillaume FELZINGER – Union des syndicats..... 03.23.20.36.74

- FINANCEMENTS

- La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier de :



- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.

- LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Rendez-vous le 14 Juin 2017, au pont de la Serre
rue du Moulin, commune de Saint-Pierremont à 10h00.

Le service technique,